



République du Bénin

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le Cabinet du Ministre

N° <sup>Am</sup> 769/MS/DC/SGM/CM/SP-C

14 AOUT 2012

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'opération « **120 jours pour équiper les hôpitaux et centres de santé du Bénin** », le Ministre de la Santé informe la population en général, les donateurs en particulier, que leurs dons doivent absolument être enregistrés contre remise d'un bon d'enregistrement, par l'équipe mise en place au niveau de chaque Direction Départementale de la Santé.

Le Ministre de la Santé informe par ailleurs les donateurs que, dans un souci de transparence, il est prévu de graver leur nom ou la dénomination de leur entreprise sur leurs dons, ainsi que la publication de la liste des donateurs dans les médias et sur le site internet du Ministère de la Santé.

Elle rassure les donateurs qui souhaitent garder l'anonymat qu'il sera tenu compte de leur don avec la mention « don anonyme ».

Elle remercie tous les donateurs qui se sont déjà manifestés, et compte sur tous les autres qui hésitent encore pour s'associer au succès de ce mouvement de solidarité.

Le Ministre de la Santé en appelle à la vigilance de tous pour que cette opération ne soit récupérée, comme c'est déjà le cas d'un fournisseur de matériels médicaux, et d'autres personnes peu scrupuleuses et avides de gains faciles.

Pour toutes informations, merci de consulter le site du Ministère de la Santé [www.beninsante.bj](http://www.beninsante.bj), d'écrire à [info@beninsante.bj](mailto:info@beninsante.bj), d'appeler le 21 33 04 64 ou le Manager Général de l'opération au 96 86 45 38.

Le Ministre de la Santé

  
Pr Dorothee A. KINDE-GAZARD



« Une société ne peut progresser en complexité que si elle progresse en solidarité »

Edgar MORIN

